

ANNEXE 3						
LOCATIONS						
EMPLACEMENT POUR INSTALLATION DE DISTRIBUTEURS DE BOISSONS, PRODUITS ALIMENTAIRES, PHOTOCOPIEURS A PIECES, CABINE TYPE PHOTOMATON						
Les loyers sont payables trimestriellement et à terme échu.					12 100 F / trimestre / appareil	
LOCATIONS DE TERRAINS						
Location ou mise à disposition à caractère privatif et à titre précaire et révoquant de parcelles communales, à l'exclusion de toute manifestation, expositions et activités commerciales et/ou économiques.						
Pour les 100 premiers mètres carrés loués (1 are)					16 940 F/a/an	
Pour la superficie comprise entre 1are 1centiare et 5 ares inclus					1 815 F/a/an supplémentaires	
Au-delà de 5ares 1 centiare					970 F/a/an supplémentaires	
LOCATION DE VEHICULES DE SERVICES						
Location de véhicule de service au profit des établissements publics communaux (Caisse des Ecoles et Centre Communal d'Action Sociale)					3000 F/demi-journée	
LOCATIONS DE LOCAUX MUNICIPAUX						
Locaux relevant du domaine public communal :						
Dans la limite des disponibilités, tous locaux municipaux peuvent être mis gratuitement à la disposition des associations ayant leur siège à Dumbéa, pour y exercer exclusivement des activités sociales, sportives ou culturelles ainsi qu'aux centres aérés durant les vacances scolaires.						
Dans la limite des disponibilités, des locaux des écoles publiques communales peuvent être loués à des collectivités (Etat, Nouvelle-Calédonie, Province, Communes) et à leurs établissements publics ou autres organismes qui le souhaiteraient, aux tarifs suivants :						
	Salle de classe pouvant contenir jusqu'à 25 personnes assises (maximum) Tarifs en F.CFP				Cantine scolaire - Salle pouvant contenir jusqu'à 60 personnes assises (maximum) Tarifs en F.CFP	
Tarif horaire	605				1 815	
Tarif journalier	6 050				18 150	
Tarif hebdomadaire	18 150				54 450	
Tarif mensuel	60 500				181 500	
Etude surveillée payante organisée par les enseignants (max 20 élèves)	800 F / heure				0	
Locaux relevant du domaine privé communal ou ne ressortissant ni du domaine public, ni du domaine privé communal :						
Dans la limite des disponibilités des locaux appartenant au domaine privé communal ou des locaux dont la Commune a la jouissance peuvent être loués à des collectivités territoriales, établissements publics, organismes publics ou privés, hors associations à vocation sociale et/ou culturelle, au tarif de 1 100 FHT/m²/mois.						
Ces locaux peuvent être mis gratuitement à la disposition des associations pour y exercer exclusivement des activités sociales, sportives ou culturelles ainsi qu'aux centres aérés durant les vacances scolaires. Ils peuvent également être mis à la disposition d'intervenants dans le cadre d'activités pédagogiques.						
LOCATION DE SALLES DE REUNION : SERVICE DES SPORTS, MAIRIE DU NORD, MAISON DE LA JEUNESSE, MAISONS DE QUARTIERS ET MEDIATHEQUE						
Désignation	Associations/organismes de la commune, services municipaux, établissements publics communaux, centre de vacances et établissements scolaires, AACAD				AUTRES	
SERVICE DES SPORTS, MAIRIE DU NORD, MAISON DE LA JEUNESSE, MAISONS DE QUARTIER, MEDIATHEQUE - Journée (heures ouvrables)	1 200 F / heure / salle				2 400 F / heure / salle	
SERVICE DES SPORTS, MAISON DE LA JEUNESSE, MAISONS DE QUARTIER - Soirée (jusqu'à 21h)	2 400 F / heure / salle				4 800 F / heure / salle	
LOCATION DE BUREAUX : HOTEL DE VILLE						
Désignation	Associations ou partenaires et organismes extérieurs					
Bureau de moins de 10 m2	20 000 F TTC / mois					NOUVEAU
Bureau d'une superficie comprise entre 10 et 20 m2	40 000 F TTC / mois					
BIG UP SPOT						
Simple utilisation						
Associations sous convention annuelle avec la Ville, en contrepartie de prestations gratuites au bénéfice de la Ville	Répétitions ou ateliers non commerciaux - Par créneau de 2h/semaine maximum				Gratuité	
Associations/organismes de la commune, services municipaux, établissements publics communaux, centre de vacances et établissements scolaires, AACAD	Toute utilisation non-commerciale - Journée (heures ouvrables)				1200 F / heure	
Associations/organismes de la commune, services municipaux, établissements publics communaux, centre de vacances et établissements scolaires, AACAD	Toute utilisation non-commerciale - Soirée (jusqu'à 21h)				2400 F / heure	
Patentés	Pour des activités commerciales (cours de toute nature, activités professionnelles, etc.)				121 000 F / jour	
Pour toute utilisation, un chèque de caution de 100 000 F et une attestation d'assurance en Responsabilité civile seront demandés (hors services municipaux).						
Pour toute réservation, le montant est dû.						
Si la réservation est annulée, pas de remboursement de la redevance d'occupation / réservation						
LOCATION SALLES HOTEL DE VILLE						
SALLE D'HONNEUR						
CCAS, CDE, APE, écoles, collèges, lycée, et associations de la commune	Gratuité					
Particuliers, organismes privés, CE, collectivités, associations	27 500 F / demi-journée					
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL						
CCAS, CDE, APE, écoles, collèges, lycée, et associations de la commune	Gratuité					
Particuliers, organismes privés, CE, collectivités, associations	40 000 F / demi-journée					
Intervention technicien pour vidéoconférence	5 000 F / heure					